



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

Numéro 1 | 1998

La protection de l'enfance : regards

Descriptif des jeunes de l'ISES des Sables-d'Olonne

Pierre Segond



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/5>

DOI : 10.4000/rhei.5

ISBN : 978-2-7535-1638-0

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 1998

Pagination : 149-153

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Pierre Segond, « Descriptif des jeunes de l'ISES des Sables-d'Olonne », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 1 | 1998, mis en ligne le 28 juillet 2010, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/5> ; DOI : 10.4000/rhei.5

Descriptif des jeunes de l'ISES des Sables-d'Olonne

**Pierre
Segond**⁽¹⁾

(1) Psychologue au
CNRS.

(2) Rapports annuels
de l'Éducation sur-
veillée, 1957, 1958, 1959.

(3) "500 jeunes délin-
quants, résultats d'une
pré-enquête sur les fac-
teurs de la délinquance
juvénile", Coll. *Enquêtes
et Recherches*, CFRES,
Vaucresson, 1963.

Pour ne pas en rester à un simple descriptif de la population de l'institution, nous établirons, chaque fois que cela sera possible et significatif, des comparaisons avec des données empruntées à d'autres échantillons de mineurs de justice, relativement équivalents tant en ce qui concerne les tranches d'âge que l'époque où ils ont été étudiés. Les éléments de comparaison utilisables sont les statistiques des rapports annuels de l'Éducation surveillée de la même époque (ES) et celles de la pré-enquête sur 500 jeunes délinquants effectuée par le Centre de recherche de Vaucresson entre octobre 1959 et avril 1961, portant sur des adolescents de 14 à 17 ans (Vaucresson), soit sensiblement plus jeunes que les pupilles des Sables, âgés de 17 à 20 ans (ES).

ÉVALUATION DE LA SITUATION JUDICIAIRE DES JEUNES CONCERNÉS

L'échantillon compte 49 adolescents qui – selon la classification de Lutz – sont répartis globalement en un tiers de sujets frustes, un tiers pour lesquels l'ISES des Sables semble avoir eu un effet favorable, le dernier tiers étant constitué majoritairement de sujets pour lesquels la rééducation apparaît impossible (22 %) ou qui apparaissent suradaptés (6 %).

Lorsqu'ils arrivent à l'ISES, près de trois quarts d'entre eux sortent directement de maison d'arrêt et un quart d'autres établissements de rééducation. Un garçon seulement arrive de sa famille. Dans leur grande majorité ces garçons ont connu les divers types de placements en vigueur à l'époque, du COPEs à la maison d'arrêt, en passant par l'IPES. Quatre

garçons ont également séjourné en hôpital psychiatrique, ce qui est à rapprocher des cinq cas étiquetés comme cas psychopathologiques durant leur séjour à l'ISES. Les statistiques de l'époque viennent confirmer l'énorme prépondérance des délinquants récidivistes parmi les mineurs placés aux Sables, soit 27 récidivistes pour 2 primaires (ES, octobre 1957-octobre 1958). Leur lourd passé institutionnel les différencie, par ailleurs, des délinquants tout-venant (93 % ont connu l'internat de rééducation, contre 23 % seulement de la population de comparaison (Vaucresson).

Dans leur grande majorité, il s'agit donc de délinquants, dont certains sont adressés à l'ISES dans le cadre d'une modification de placement. A part un cas de vagabondage, aucun des adolescents ne ressortirait actuellement de la loi de 1970. Tous ces garçons sont d'ailleurs des récidivistes placés sur décision d'un tribunal pour enfants ou, pour deux d'entre eux seulement, directement par l'ASE. Il convient cependant de nuancer ces observations. En effet, si tous ont des antécédents de vols et, pour 8 d'entre eux, d'attentats aux mœurs, près d'un quart d'entre eux ont fait l'objet d'un incident à la liberté surveillée. Si l'on risque une comparaison – prudente compte tenu du fait qu'ils sont plus âgés – les pupilles des Sables sont deux fois plus impliqués dans des délits de mœurs que ceux d'un échantillon de comparaison (Vaucresson).

ORIGINE FAMILIALE ET SOCIALE DES MINEURS

À l'époque, comme pour la plupart des internats de rééducation, le recrutement de l'ISES est national. En grande majorité ces adolescents sont originaires de régions situées à plus de 300 kilomètres de l'établissement ; six d'entre eux seulement ont leur famille à moins de 300 km et aucun à moins de 100 Km.

De façon majoritaire, ils sont d'origine urbaine (près de 70 % des cas), mais presque un tiers est d'origine rurale, ne différant pas, en cela, des délinquants de l'époque (Vaucresson).

Les situations familiales sont significativement plus complexes que celles observées dans l'échantillon comparatif (Vaucresson). Près de

70 % de ces jeunes sont nés d'une union légitime (88 % Vaucresson), les autres étant soit des enfants naturels, 14 % (9,8 % Vaucresson), soit des pupilles de l'ASE, 16 % (0,2 % Vaucresson), ce qui ne correspond pas à la norme de l'époque. Pour les trois quarts d'entre eux, ils ont une fratrie et appartiennent même à des "familles nombreuses" (41 %) ; un quart est enfant unique. Cependant ils sont plus souvent enfants uniques et de fratries un peu moins nombreuses que l'échantillon de comparaison (Vaucresson).

La majorité de ces adolescents ont encore leur père et leur mère (64 %) les autres n'ayant plus que leur mère seule (17 %) ou leur père seul (11 %). Quatre jeunes sont orphelins.

La famille reste malgré tout présente dans leur horizon comme ressource affective éventuelle. Dans 82 % des cas, ils ont pour correspondants leurs parents ou l'un des deux, auxquels viennent s'ajouter ou se substituer des grands-parents ou des proches appartenant à leur famille élargie. Deux jeunes seulement n'auraient aucune famille repérée. Par ailleurs, la psychologue de l'ISES relève que ces jeunes – sans doute à cause de leur long passé institutionnel – parlent peu de leur famille.

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES DES MINEURS

Pour plus de 60 % d'entre eux, sont signalés des antécédents de santé physique (ce qui paraît élevé comme proportion), moins de 40 % seulement en étant indemnes. Cependant, lors de leur séjour aux Sables, ils sont considérés en bonne santé pour 90 % d'entre eux. Sur les 32 jeunes qui ont passé le conseil de révision, 29 ont été déclarés aptes au service et 3 ont été réformés.

L'évaluation du niveau mental fait apparaître plus de 40 % de sujets inférieurs à la moyenne (dont 10 sujets sont présentés comme débiles mentaux, ce qui est important). La moitié des sujets présentent une intelligence moyenne et quatre d'entre eux sont considérés comme étant d'intelligence supérieure.

Sur le plan émotionnel et affectif, les trois quarts d'entre eux présentent des difficultés importantes allant des troubles caractériels et du

comportement (69 %) aux troubles psychopathologiques sévères (11 %). Les autres (soit 20 % des cas) ne présentent aucun trouble de cet ordre. Durant leur séjour à l'ISES, plus de 60 % de ces jeunes ont eu des incidents de parcours qui ont marqué leur séjour ou l'ont interrompu.

La scolarité globale suivie par ces jeunes a été irrégulière pour plus de 40 % d'entre eux et leur niveau scolaire à l'arrivée à l'ISES s'en ressent. En effet, un quart d'entre eux seulement possèdent un niveau du Certificat d'études primaires (qui était encore le niveau scolaire moyen à l'époque), alors que, pour plus de 40 %, ils ont un niveau inférieur au cours moyen. Dans l'échantillon de comparaison, 45,8 % ont le niveau CEP ou plus (Vaucresson). Par contre, plus de la moitié ont eu une formation professionnelle (il est vrai qu'ils sont passés pour la plupart dans les IPES où ils ont dû effectuer des apprentissages manuels). Pour la plupart, ils ont déjà une expérience professionnelle, même si elle a été irrégulière et de courte durée dans chaque emploi, quoique, pour près de 40 %, ils aient tenu un emploi plus de trois mois durant. Il faut dire que c'était une époque de plein emploi.

Au terme de leur séjour à l'ISES des Sables, un tiers seulement des jeunes faisaient l'objet d'un pronostic favorable et presque autant étaient considérés comme de mauvais pronostic. Ils quittaient l'établissement pour diverses raisons, mais après un séjour qui était généralement volontairement court pour ces garçons déjà saturés d'internat ou d'incarcération, et un peu plus de 50 % d'entre eux étaient suivis en postcure pour des durées pouvant souvent dépasser un an. Ces postcures étaient généralement assurées par le home et le foyer de Nantes, quelques-unes par des retours dans la famille.

À l'issue de ce séjour, sur une vingtaine de cas suivis, on relève 58 % de cas de récidive.

Si dans l'ensemble ces résultats peuvent apparaître peu encourageants, il convient cependant de souligner qu'il s'agissait au départ de garçons que l'on qualifierait aujourd'hui d'"incassables", qui étaient rejetés de toutes les institutions privées et publiques et qui, pour la plupart, avaient déjà connu de multiples placements et séjours en maison d'arrêt. Si l'on compare cet échantillon, dans ses caractéristiques connues, à

l'échantillon des 500 jeunes délinquants (Vaucresson, 1963), ces jeunes apparaissent globalement plus défavorisés sur tous les plans. Pour tous, il s'agissait en quelque sorte d'une dernière tentative pour les tirer d'un parcours déjà très marginalisé. Compte tenu des caractéristiques défavorables et de la somme de handicaps présentés par l'ensemble de ces garçons, il peut par contre apparaître comme assez positif que, pour un tiers d'entre eux environ, le pronostic global à l'issue de ce séjour puisse être énoncé comme relativement positif.